



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/46/359✓  
S/22932  
13 août 1991

ORIGINAL : FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-sixième session  
Point 19 de l'ordre du jour  
provisoire\*  
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR  
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX  
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-sixième année

Lettre datée du 12 août 1991, adressée au Secrétaire général par le  
Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Algérie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la déclaration, en date du 11 août 1991, du porte-parole du Ministère algérien des affaires étrangères, en vous priant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Amar BENDJAMA

\* A/46/150.

ANNEXE

Déclaration faite le 11 août 1991 par le porte-parole du  
Ministère des affaires étrangères de l'Algérie

A la suite de la reprise des opérations militaires au Sahara occidental, le porte-parole du Ministère des affaires étrangères a fait la déclaration suivante :

L'Algérie a enregistré avec un profond regret la récente reprise des opérations militaires au Sahara occidental après une trêve constructive qui avait favorisé la maturation de la recherche de la paix. Intervenant après l'adoption, par le Conseil de sécurité des Nations Unies, d'un plan pour l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental et à la veille de l'entrée en vigueur, le 6 septembre prochain, d'un cessez-le-feu accepté par les deux parties au conflit, la résurgence de la confrontation fratricide est de nature à détériorer le climat de sérénité et de sécurité indispensable à l'aboutissement de l'oeuvre de paix.

L'Algérie, qui a joint sa voix à l'écho positif recueilli par l'adoption de la résolution 690 (1991) du Conseil de sécurité sur le Sahara occidental le 29 avril dernier, partage la profonde inquiétude exprimée par le Secrétaire général des Nations Unies devant ces dangereux développements et adhère pleinement à son appel pour que soit évitée toute action qui pourrait mettre en danger la mise en oeuvre du plan des Nations Unies pour le Sahara occidental. Elle lance un appel pressant pour que prévale le plus haut sens des responsabilités en cette étape décisive de l'évolution de la région vers un avenir de paix, de concorde et de coopération dans la trajectoire de l'édification de l'unité maghrébine.

Tout en réitérant son plein soutien à l'action de paix pour laquelle il a été mandaté au Sahara occidental, l'Algérie encourage le Secrétaire général des Nations Unies à ne ménager aucun effort pour prévenir toute escalade militaire et assurer la mise en oeuvre dans les délais prévus du plan de règlement adopté par le Conseil de sécurité.

-----